

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DES DELEGUES DU PERSONNEL
RENNES**

Du 10 mai 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

ROBILLARD Fabrice CFDT
CRUCHON Magalie CFDT
HERVOUETTE Yannick CFDT
GABRIEL Philippe CFDT
MOUDEN Caroline CFDT

SUPPLEANTS

DEBROISE Yannick CFDT
ABALAIN Erwann CFDT

Diffusion : Pascal LACHARME
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :
http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :
https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intralang=fr

REUNION

Présents :

CRUCHON Magalie	CFDT
DEBROISE Yannick	CFDT
GABRIEL Philippe	CFDT
HERVOUETTE Yannick	CFDT
MOUDEN Caroline	CFDT
ROBILLARD Fabrice	CFDT

Excusés :

ABALAIN Erwann	CFDT
----------------	------

Absents :**Ont représenté la Direction à cette réunion :**

Emmanuella Manceau	Responsable Ressources Humaines
Pascal LACHARME	Responsable du site de Rennes

QUESTIONS COMMUNES RECURRENTES

1) Eléments économiques

- a) Prises de commandes prévues et réalisées de l'agence à la fin du mois précédent ?**
- b) Ecart avec le budget ?**
- c) Raisons de l'éventuel écart ?**
- d) Chiffres d'affaires prévu et réalisé de l'agence à la fin du mois précédent ?**
- e) Ecart avec le budget ?**
- f) Raison de l'éventuel écart ?**

Les éléments ont été fournis en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

2) Affaires en cours

- a) Situation des différentes affaires (forfait, assistance technique)**

Les éléments ont été fournis en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

3) Appels d'offres

- a) Appels d'offres remis pendant le mois précédent
- b) Etats des appels d'offres remis : gagné, perdu, en attente
- c) Appels d'offres en cours ou prévus
- d) Appels d'offres non répondus ou non traités (raison)

Les éléments ont été fournis en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

4) Effectifs

- a) **Effectif inscrit au dernier jour du mois précédent** : inscrits au 30/04/2019 : 118 dont 1 non actif, 2 contrats d'alternance, 1 stagiaire.

44 LOM (dont 1 contrat alternance), 54 LOU (dont 1 contrat alternance et 2 stagiaire), 5 Région Paris & Ouest, 6 OIC, 5 CTE, 4 Direction Fonctions Centrales

- b) **Nombre de personnes embauchées en CDI au cours du mois précédent** : 1
- c) **Nombre de personnes embauchées en CDD au cours du mois précédent** ? 0
- d) **Nombre de stagiaires arrivés au cours du mois précédent** : 1
- e) **Nombre de renouvellements de CDD au cours du mois précédent** ? 0
- f) **Nombre de démissions au cours du mois précédent** ? 0
- g) **Nombre de licenciements au cours du mois précédent** ? 0
- h) **Nombre de CDD non renouvelés au cours du mois précédent** ? 0
- i) **Nombre d'autres départs au cours du mois précédent (raisons)** : 1 mutation Groupe
- j) **Nombres de salariés du site de Rennes en mission dans d'autres agences, en précisant le nombre par agence et les dates de fin de mission prévues** : 0
- k) **Nombres de salariés d'autres agences en mission sur le site de Rennes (nombre par agence)** : 0
- l) **Nombre de personnes en intérim** : 0
- m) **Nombre des prestataires d'autres SSII par société sous-traitante** : 1
- n) **Nombre de personnes consultants indépendants** : 0
- o) **Préciser la répartition des effectifs du site de Rennes : fourniture d'un tableau donnant le nombre de collaborateurs par client et par site géographique.**

La réponse a été fournie en séance.

5) Plan de charge et inter-contrat

- a) **Amplitude de l'inter contrat en Equivalent Temps Plein : 11,8 ETP**
- b) **Nombre de salariés impactés : 21 personnes (12 LOU, 9 LOM) en février.**
- c) **Nombre de salariés en inter-contrat depuis plus de 3 mois ; nombre de salariés en inter-contrat depuis plus de 6 mois :**
 - Depuis plus de 3 mois : 3
 - Depuis plus de 6 mois : 0
- d) **Tableau comprenant les noms, dates de début d'inter-contrat, compétences, formation complémentaire prévue, pistes envisagées.**
Aujourd'hui, 13 personnes en standby = 10,6 ETP.
- e) **Prévision sur l'évolution de l'inter-contrat**
Prévision d'environ 22 personnes en standby dans un mois = 18,4 ETP.

6) Formation (en fin de trimestre uniquement)

Bilan des formations au niveau de l'agence :

- a) **DIF (nombre de refus, d'acceptation, d'heures dispensées)**
- b) **Formation Thales (nombre de refus, d'acceptation, d'heures dispensées)**
- c) **Formation hors Thales (nombre de refus, d'acceptation, d'heures dispensées)**

Réponse :

Les grandes orientations du plan de formation 2019 pour les centres de compétences de Rennes sont :

- Formations technologiques : Docker, Ergonomie, Virtualisation, Cybersécurité, Python, Angular JS
- Sensibilisation au Devops
- Management : Management d'équipe, Qualité de Vie au Travail...
- Gestion de projet
- Développement personnel
- Sécurité (Equipier Première Intervention, Sauveteur Secouriste Travail, Habilitation électrique ...)

76% des heures prévues dans le plan sont engagées à ce jour.

7) Fermeture sites clients

- a) **Dates de fermeture des sites clients à venir connues à ce jour :**

Fermetures sites clients 2019				
Client	T1	T2	T3	T4
AMDOCS				
ATEME				
BIOMERIEUX				
ENENSYS	02/01	31/05 et 10/06		
MEDIAKIND		10/06		
EXFO (ex-)ASTELLIA				
ITGA	Pas de fermeture			
JOUE				
KANTAR MEDIA		31/05 et 10/06		
OBS				
OLPS Caen	Pas de fermeture			
OLPS Rennes				
RECTORAT			26/07 au 19/08	
RENAULT TRUCKS				
SIRADEL				
SOLOCAL		31/05 et 10/06	12/08 au 16/08	26/12 au 31/12
TAO				
TCS Laval				

b) Positionnements éventuels de jours de RTT employeurs associés à ces fermetures

Si le salarié ne dispose plus d'un nombre de RTT collectifs suffisants pour couvrir la fermeture, en plus d'un retour sur le site qui pourra être envisagé pour ceux qui en exprimeraient le souhait, les salariés peuvent, à leur demande, poser des jours de repos ou des congés.

8) Gestion des temps de travail

a) Nombre de semaines de suractivité pendant le mois précédent : 0

b) Liste des dérogations d'horaires du mois précédent (travail hors horaires d'ouverture, samedi, dimanche, ...) :

Travail un jour férié pour un salarié : 22 avril

c) Liste des dérogations d'horaires prévues pour les mois à venir :

Aucune dérogation.

d) Liste des astreintes du mois précédent

Astreintes récurrentes pour SurfNG

e) Liste des astreintes prévues pour les mois à venir

Astreintes récurrentes pour SurfNG

9) Locaux, hygiène, sécurité et conditions de travail

a) Prévisions d'aménagement éventuel des locaux :

Notre site est maintenant suivi par le Docteur ROBERT, le suivi Santé au Travail est assuré depuis le 29 août 2016 sur le site Centre Beaulieu Sud à l'adresse :

3 Allée de la Croix des Hêtres
BP 40123
35701 RENNES.

Nous avons reçu un courrier de la médecine du travail nous informant, qu'en raison d'un problème d'effectif de médecins, ils rencontraient des difficultés pour répondre à leurs engagements en matière de visite périodique (tous les 2 ans).

b) Bilan de l'exercice d'évacuation semestriel :

1 exercice planifié a été réalisé le 07/11/18 :

- 44 personnes évacuées immédiatement
- Temps d'évacuation 2 mn 45 secondes

L'évacuation du bâtiment s'est bien déroulée, avec une évacuation totale des 44 personnes sur site. L'ensemble des personnes a évacué immédiatement au déclenchement du signal sonore d'urgence. Evacuation dans le calme vers le point de rassemblement, avec des GF/SF qui ont globalement bien joué leurs rôles

Les sirènes déclenchées sont les sirènes raccordées à L'ESUP. ITCE n'a pas procédé à l'évacuation.

Points d'amélioration :

- Signal absent dans les escaliers de secours,
- Porte coupe-feu restée ouverte,
- Deux portes issue de secours étaient verrouillées (face zone CD, Issue face à l'OS4).

c) Formations prévues en sécurité-incendie, secourisme :

Formation SST (recyclage) réalisée le 27 novembre 2017 (Recyclage tous les 2 ans)

Formation EPI réalisée le 7 décembre 2016 (Recyclage tous les 3 ans).

Sensibilisation GF/SF réalisée le 12 avril 2018 (7 collaborateurs).

Le zoning des GF/SF/SST a été mis à jour et est affiché sur le panneau Direction.

Pour appeler les pompiers, le système fonctionne avec le 18 et le 118.

L'audit OHSAS réalisé le 11/12, n'a remonté aucune Non-Conformité.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

1) Aménagement du site :

Le projet d'aménagement du site s'accompagnait de 2 mesures sur lesquelles s'est engagée la Direction :

- ☐ **Une étude d'isolation acoustique des salles de réunions et box en vue d'un renforcement,**
- ☐ **Une étude sur le système de ventilation et climatisation des bureaux et des box.**

La sélection des sociétés chargées de ces études est-elle terminée ?

Réponse :

Une réponse a été apportée en CHSCT le 09/05. Les 2 actions à traiter vont être prises en compte :

- l'étude acoustique des deux salles et voir pour les box
- le traitement de l'air dans les box.

2) Projet SurfNG :

Quelles sont les actions mise en place jusqu'à aujourd'hui afin de résoudre les problèmes rencontrés sur le projet SurfNG ?

Quelles sont les avancées obtenues ?

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Quelles sont les prochaines étapes ?

Réponse :

La restitution de l'audit avait été réalisée en avril auprès de l'ensemble de l'équipe. Le plan d'action doit être instruit pour fin juin. A ce stade :

- L'organisation cible est en cours de mise en œuvre.
- Les process sont en cours de mise en œuvre.
- Les outils et environnement sont en cours de mise en œuvre.
- L'audit technique a été réalisé.

Ce plan est traité en parallèle des activités opérationnelles du projet.

Les prochaines étapes consistent à finaliser les chantiers en cours et définir les priorités sur le chantier technique.

3) Problème d'éthique sur SurfNG :

Concernant le problème d'éthique sur ce projet, vous n'avez pas totalement répondu aux questions posées le mois dernier. Nous souhaitons toujours savoir :

- ☐ Quelles sanctions sont prévues pour ce type d'agissement ?
- ☐ Quel est le nom du Responsable Éthique pour Thales Services Rennes ?

Réponse :

Il n'est pas possible de donner une réponse de principe.

L'employeur apprécie le comportement de ses collaborateurs et juge, au titre de son pouvoir disciplinaire, s'il constitue une faute qui justifierait le prononcé d'une sanction disciplinaire.

Le point de contact pour Thales SIX GTS France et Thales Services est Anne TISSIER.

4) Action de prévention « Travail sur écran » :

L'an passé, un ergonome était intervenu afin de sensibiliser les salariés aux postures à tenir pour du travail sur écran. Tout le monde n'avait pas pu suivre cette sensibilisation et de nombreux nouveaux salariés sont arrivés.

Une nouvelle sensibilisation va-t-elle être faite cette année ?

Réponse :

L'intérêt de ce type d'action autour de l'ergonomie a bien été pris en compte. Ainsi, lors de la semaine de la Qualité de Vie au Travail de juin 2018, un ergonome de la Médecine du Travail a pu intervenir sur Rennes pour une session de sensibilisation et un atelier pratique.

A ce stade, il n'est pas prévu de nouvelle sensibilisation pour le site de Rennes en 2019.

Cependant, des documents sur l'Intranet et des affiches sont à la disposition des collaborateurs afin de les sensibiliser à la posture et au travail sur écran.

Par ailleurs, dans le cadre du parcours d'intégration, chaque nouveau collaborateur est sensibilisé sur les bonnes postures lors de son entretien HSE.

5) Participation/intéressement :

a) Pouvez-vous nous préciser les modalités de calcul intéressement Groupe ?

b) A partir de quelle ancienneté peut-on en bénéficier ?

c) Jusqu'à quand est-il possible d'effectuer les choix de répartition ?

d) En cas d'oubli, comment s'effectuera la répartition automatique ?

Réponse :

a) Pour rappel la participation et intéressement sont mutualisés.

L'accord Groupe sur l'évolution de la croissance et l'emploi précise les modalités de calcul de l'intéressement groupe :

Le plafond [Participation + Intéressement] est relevé à 6% de la masse salariale. Si la marge d'EBIT à fin 2018 est > ou = à 10%, le Plafond (P+I) pour 2019 est égal à 6,5 %.

L'accord Groupe est disponible sur le site Intranet via le lien suivant :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/docs/1982/documents/ACCORD%20SUR%20L'EVOLUTION%20DE%20L'A%20CROISSANCE%20ET%20DE%20L'EMPLOI.PDF>

b) Pour la participation : Il est nécessaire de justifier de 3 mois d'ancienneté (période d'essai comprise) sur l'exercice concerné pour bénéficier du dispositif.

Pour l'intéressement : Il n'y a pas de conditions d'ancienneté. Le salarié doit cependant avoir été présent au cours de l'exercice considéré.

c) La campagne va débuter le 27 mai 2019 : ouverture d'e-HR Admin aux salariés. La saisie des choix sera ouverte jusqu'au 17 juin 2019.

La campagne de communication autour du versement de la participation et de l'intéressement se fait par l'envoi de mails invitant les personnes bénéficiaires à se connecter sous e-HR Admin afin de procéder aux arbitrages de placement des sommes correspondantes. Chaque salarié est invité à se connecter au module "Mon Epargne / Ma Participation / Mon Intéressement" de l'application e-HR Admin pour choisir l'affectation des sommes qui lui ont été attribuées. Les salariés dont le contrat a été suspendu ou qui ont quitté la société seront informés par courrier postal.

d) Sans réponse du salarié, le montant alloué à la Participation sera affecté, par défaut, pour 50% d'une part sur le Fonds « FCPE Monétaire Thales du PEG », pour 50% d'autre part sur le Fonds « FCPE Monétaire Thales du PERCO ».

Sans réponse du salarié, le montant alloué à l'Intéressement sera versé, par défaut, à 100% sur le Fonds « FCPE Monétaire Thales du PEG ».

6) Lundi de Pentecôte :

Ce jour étant déclaré férié, les salariés doivent-ils tous venir travailler ?

Le site sera-t-il ouvert ?

Quelles sont les modalités de travail pour les salariés ? Pour les stagiaires ?

Réponse :

La journée de solidarité est le lundi de la Pentecôte, il est considéré comme travaillé, comme indiqué dans le contrat de travail « *De plus, conformément à la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, une journée supplémentaire de travail de 7 heures sera effectuée, n'ouvrant pas droit à une rémunération supplémentaire.* ».

Il en est de même pour les stagiaires, l'annexe à la convention de stage qui doit être signée par tous les stagiaires Thales Services mentionne spécifiquement ce point.

Le site sera ouvert. Les modalités de travail sont les mêmes qu'habituellement.

7) L'organigramme du site :

L'organigramme affiché sur le panneau dans l'espace détente est-il à jour ?

Si non, pouvez-vous le mettre à jour ?

Réponse :

L'organigramme a été mis à jour et est affiché à l'espace détente

PLANNING DES «REUNIONS DP RENNES» 2019

Dates	Salles
7 juin 2019 10h00	Salle de réunion
12 juillet 2019 10h00	Salle de réunion
13 septembre 2019 10h00	Salle de réunion
11 octobre 2019 10h00	Salle de réunion
8 novembre 2019 10h00	Salle de réunion
13 décembre 2019 10h00	Salle de réunion